C1

UNIVERSITE D'ALGER

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Centre d'Etudes Politiques et Administratives

3e Année : 1944-1945

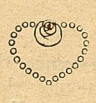

FACULTE DE DROIT
RUE MICHELET
ALGER

Anc. Imp. V. Heintz. Censure no 9669.

Archives de Sciences Po

OBJET DU CENTRE

Le *Centre d'Etudes Politiques et Administratives* a été créé en 1942 à la suite d'un accord intervenu, sous le patronage du Gouvernement Général de l'Algérie, entre l'Université d'Alger et l'Ecole Libre des Sciences Politiques de Paris.

Il a pour objet :

1° De donner une première année de formation générale aux **jeunes gens** qui se destinent :

— Aux **hautes carrières de l'Etat** (Conseil d'Etat, Ambassades et Consulats, Inspection des Finances, Cour des Comptes, Ministères, Préfectures, Commissariat de la Marine, etc.).

— Aux postes de **direction dans les entreprises privées** ou dans les organisations corporatives (Banques, Assurances, S.N.C.F., Industrie, Commerce, etc.).

— Et plus généralement à toutes les fonctions auxquelles prépare l'enseignement donné à l'Ecole des Sciences Politiques.

Le *Centre d'Etudes Politiques et Administratives* ne vise directement à la préparation d'aucun concours, mais il facilite la sélection et l'orientation des futurs candidats en les initiant aux problèmes politiques et administratifs, ainsi qu'aux méthodes de composition et d'exposition communes à tous les grands concours.

2° De donner à **toutes les personnes** désireuses de compléter leur culture générale l'occasion de suivre des cours et conférences portant spécialement sur les grands sujets d'actualité dans les domaines politique, économique et administratif. Ces personnes assistent en tant qu'auditeurs aux Cours et Conférences d'Information du Centre.

Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRETARIAT du CENTRE d'ETUDES

Faculté de DROIT d'ALGER

Archives de Sciences Po

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement comprend :

1° Des **Cours** de cuture et de technique générales, dont la liste est donnée ci-après. Chacune des matières enseignées comporte une vingtaine de cours. Les cours ont lieu chaque jour, de 17 h. à 18 h. en hiver et de 17 h. à 19 h. à partir du 15 mars.

2° Des **Conférences de Méthode,** réservées aux élèves, qui ont pour objet d'établir un contact étroit et constant entre professeurs et élèves et d'enseigner aux étudiants des méthodes de travail écrites et orales qui sont à la base des épreuves figurant au programme des grands concours ;

3° Des **Conférences d'Information** qui sont destinées principalement aux élèves et aux auditeurs et auxquelles sont invités les hauts représentants de l'Administration et des milieux économiques. Ces conférences portent sur les grands problèmes politiques et économiques d'actualité ; elles sont faites par des personnalités françaises ou étrangères.

PROGRAMME DES COURS
1944-1945
(20 novembre — 31 mai)

	MM.
— Droit constitutionnel comparé.....	**VIARD, Doyen de la Faculté de Droit d'Alger.**
— Problèmes politiques et économiques du pacifique.	**CAPOT-REY, Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.**
— Histoire de la Méditerranée de la fin du XVIIIe siècle a nos jours....	**COURTOIS, Agrégé de l'Université.**
— Les Arabes et l'Islam.....	**MILLIOT, Professeur à la Faculté de Droit d'Alger.**
	LEVI-PROVENÇAL, Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
	MONTAGNE, Directeur du Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane.
— Evolution de la Propriété rurale et des Grandes Productions agricoles.	**BERTHAULT, de l'Académie d'Agriculture.**
— Finances publiques.....	**GOETZE, Inspecteur des Finances.**

Archives de Sciences Po

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

CONDITIONS D'ADMISSION. — Le Centre reçoit des *élèves* et des *auditeurs*.

a) **Elèves.** — Ne sont admis à s'inscrire comme élèves que les étudiants pourvus du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire.

b) **Auditeurs.** — Les auditeurs sont admis sur agrément du Secrétaire général du Centre.

DUREE DES ETUDES. — La durée normale des études est d'une année. Les cours et conférences commencent vers la mi-novembre et se terminent à la fin du mois de mai. Les examens ont lieu au début du mois de juillet.

SANCTION DES ETUDES. — En fin d'année scolaire un examen général permet aux élèves d'obtenir un certificat qui consacre leurs études et qui leur donne l'équivalence d'une première année d'études à l'Ecole des Sciences Politiques à Paris.

Les titulaires du Certificat de fin d'Etudes du Centre sont donc admis en 2e année à l'Ecole de Paris.

Le règlement des examens est affiché au Secrétariat du Centre.

DROITS D'INSCRIPTION ET D'EXAMEN

Les inscriptions sont prises au Secrétariat des Facultés, du 1er au 30 novembre pour le premier terme et du 15 février au 1er mars pour le second terme. Le montant des inscriptions est le suivant :

Elèves	Inscription du premier terme.....	500 frs.
—	Inscription du deuxième terme.....	500 »
—	Droits d'examen	200 »
Auditeurs	Inscription annuelle.	500 »

Archives de Sciences Po